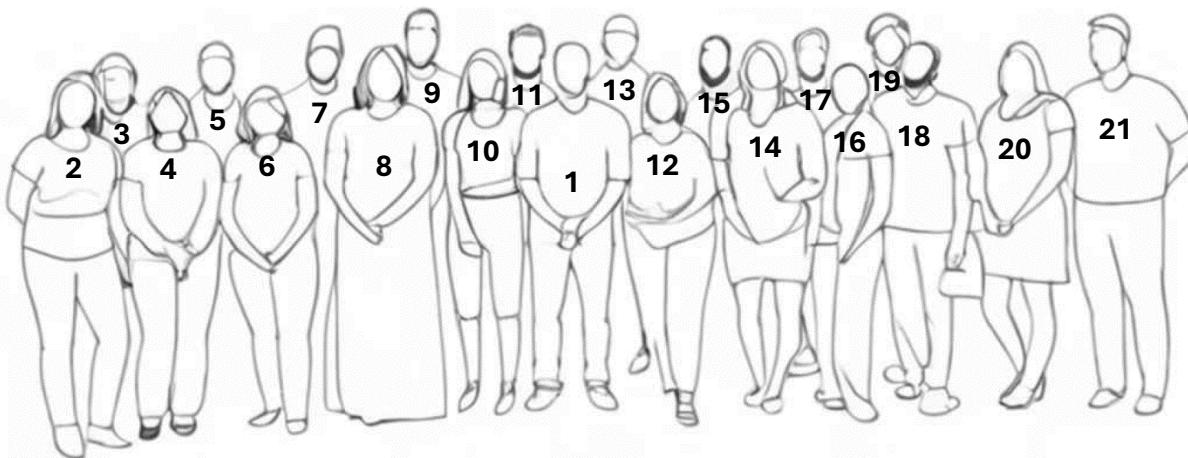




La Relève



PROGRAMME 2024-2030



1. **Alexandre Visée**
2. Nathalie Blauwbloeme
3. Pierre-Yves Devresse
4. Anne-Catherine Cochard
5. Raphaël Frédérick
6. Martine Labar-Warginelle
7. Jean Pierre Marinx
8. Odile Calicis
9. Christian Capelle
10. Delphine Cauchie
11. Eric Dubois
12. Mélissa Copois
13. Vincent Fontaine
14. Romaine Houchard
15. Ezequel Grégoire
16. Florence Libois
17. Mathieu Latine
18. Sophie Maguin
19. Olivier Nyst
20. Julie Urbain
21. Patrick Evrard

Note générale : les termes utilisés dans ce document sont entendus dans leur sens épicien, de sorte qu'ils visent à la fois les hommes et les femmes.

Chères citoyennes, chers citoyens d'Yvoir et ses villages,

En 2018, vous avez fait de « La Relève » le premier groupe politique d'Yvoir sur base d'un programme où nous nous engagions à répondre aux besoins que vous aviez exprimés notamment en matière d'investissements à long-terme, investissements attendus depuis longtemps.

6 ans plus tard, le passage en majorité n'a pas changé nos valeurs fondamentales, base essentielle d'une bonne gestion, et en particulier, le respect. Respect du programme¹ et des engagements pris en campagne, respect de toutes et tous - y compris de l'opposition (citoyenne et/ou politique) - et respect de l'accord de majorité établi.

Six années pendant lesquelles nous avons doté Yvoir d'une culture de la transparence et de la communication qu'il faut maintenant poursuivre et amplifier : site internet, page Facebook, réunions d'information/de consultation plus nombreuses que jamais, etc.

Six années émaillées de nombreuses crises extérieures prises à bras-le-corps et gérées avec compétence et humanité tout en continuant de faire avancer Yvoir et ses villages.

Six années pendant lesquelles les membres élu(e)s du groupe de la Relève n'ont pas ménagé leur énergie, chacun(e) à leur place.

Nous voici à l'heure de se projeter dans la prochaine législature et nous sollicitons à nouveau votre soutien le 13 octobre avec trois engagements fermes :

- **L'entretien efficace et durable du patrimoine communal** (espaces publics, voiries, bâtiments) est aujourd'hui la priorité n°1 et doit être organisé tout en poursuivant la réalisation des projets engagés depuis 2018 ou qui ont émergé depuis.
- **Les changements apportés dans la gestion communale doivent être pérennisés** : transparence, éthique et équité, maîtrise budgétaire, investissement des élu(e)s en collaboration avec l'administration dans le respect et l'écoute de chacun(e).
- **Un Collège communal composé de personnalités expérimentées - comme ce fut le cas à Yvoir - est incontestablement un atout. Nous accordons cependant de l'importance à la transmission.** Une transition y est nécessaire afin d'allier l'expérience des anciens au dynamisme de nouveaux venus pour permettre à Yvoir de continuer à avancer avec son temps.

Aucun de ces engagements n'est possible sans votre implication, des échanges réguliers et votre concours actif les 6 prochaines années, d'où ce choix de ligne de conduite pour la campagne :

« Avec vous, vers demain ! »

Alexandre Visée – tête de liste et candidat Bourgmestre

¹ Un tiers des engagements qui figuraient dans le programme 2018-2024 ont été réalisés et un autre tiers doit être finalisé.

Une commune Citoyens-Acteurs



Y'voir Cité : quand la commune invite ses citoyens à une rencontre. Une première édition mémorable que nous souhaitons remettre à l'agenda !

Réaliser un premier tour de chaque village dès le début de la nouvelle législature afin de :

- ✓ établir sur carte les zones d'entretien prioritaires dans et entre les villages (zones de détente, patrimoine local, espaces de circulation nécessitant une visibilité optimale).
- ✓ définir des quartiers cohérents et identifier des personnes-relais (comités ou associations) pour assurer une communication efficace entre l'administration et les citoyen(ne)s ;

Mathieu Latine : « Notre priorité est de co-construire les projets avec les habitants dès la première étape, pour une commune véritablement participative ! »

Rencontrer les habitants tous les deux ans afin de rendre compte de notre travail et des sujets d'actualité de chaque village en laissant de l'espace aux sujets amenés par les participants.

En 2018, nous faisions *le pari de l'intelligence collective et de la participation citoyenne pour garantir la gestion la plus efficace et la plus juste des biens communs au bénéfice de tous et de toutes.*

Engagements respectés avec 70% de nos propositions réalisées et 13% lancées. Un bilan qui souligne le caractère essentiel de ce choix à nos yeux mais aussi à quel point presque tout était à faire.

Il faut maintenant capitaliser sur ces réalisations pour aller plus loin et répondre aux demandes croissantes d'information et de participation des Yvoiriens.

Pour ce faire, nos élus au collège comme dans les différents conseils vont :

S'outiller ou recourir à des experts afin d'assurer une animation optimale des rencontres.

Consulter les riverains pour tout nouveau projet d'envergure dès la première étape et *dans une optique de co-construction* en exposant les objectifs, enjeux et freins à leur potentielle réalisation.

Mettre en place un cadre administratif qui garantisse la bonne réalisation des appels à projets citoyens (budgets participatifs).



Nouvelle Maison Citoyenne à Yvoir

Assurer l'accès à la Maison Citoyenne d'Yvoir aux acteurs associatifs et citoyens en collaboration avec l'administration du CPAS qui en a la gestion et contribuer à dynamiser cet espace.

Relancer annuellement l'initiative « Yvoir Cité » : forum citoyen mettant à l'honneur les services, associations et clubs communaux en y intégrant la remise des mérites sportifs et celle des « Yvoiriens de l'année » issus du monde entrepreneurial, commerçant, culturel et associatif.²

Ezequel Grégoire (membre du Syndicat d'initiative d'Yvoir) : « La participation citoyenne est une des clés pour redonner confiance au citoyen en la politique ! Au niveau local, les commissions citoyennes consultatives constituent un formidable levier. »

Recréer un numéro hors-série du bulletin communal « Yvoir-Clair » présentant les services et acteurs (para-)communaux en assurant à chacun d'y avoir accès (numérique et physique).

Tout en continuant à²:

Se consacrer pleinement à la gestion de la commune et assumer nos engagements communaux.

Signaler tout conflit d'intérêt potentiel et s'abstenir alors de participer à la prise de décision.

Poursuivre les réunions d'information avec les riverains en cas de travaux, communaux ou non.

Publier les décisions prises par le conseil communal sur le site « deliberations.be ».

Garantir un espace d'expression à la minorité, dans le bulletin communal comme au conseil, au-delà du minimum légal.

Être à l'écoute et se comporter de manière équitable et non électoraliste envers toutes et tous.

Mettre en place des commissions citoyennes consultatives représentatives en les réunissant régulièrement, en prenant en compte leur avis et en y intégrant un membre tiré au sort afin de renforcer l'implication citoyenne et le transfert d'informations.



Exemple de rencontre citoyenne. Ici à l'école communale de Godinne

Retransmettre en direct les conseils communaux et garantir l'accès aux enregistrements en ligne.

Odile Calicis (membre du comité de parents de l'école de Spontin) : « Il est incontestable que la précédente législature a vu une nette amélioration de la communication entre les citoyens et la commune. Aujourd'hui, notre devoir c'est d'aller encore plus loin pour que la participation citoyenne devienne un réflexe et que la communication soit encore meilleure ! »

² Engagements pris dans le programme 2018 mis en place et qui doivent être amplifiés et/ou pérennisés.

Une administration outillée et accessible

L'administration communale c'est plus de 100 collaborateurs au service des Yvoiriens !

Nous nous engagions en 2018 à « créer un cadre et des conditions de travail leur permettant de servir au mieux les intérêts de tous les citoyens d'Yvoir ».

Un engagement que nous réitérons.

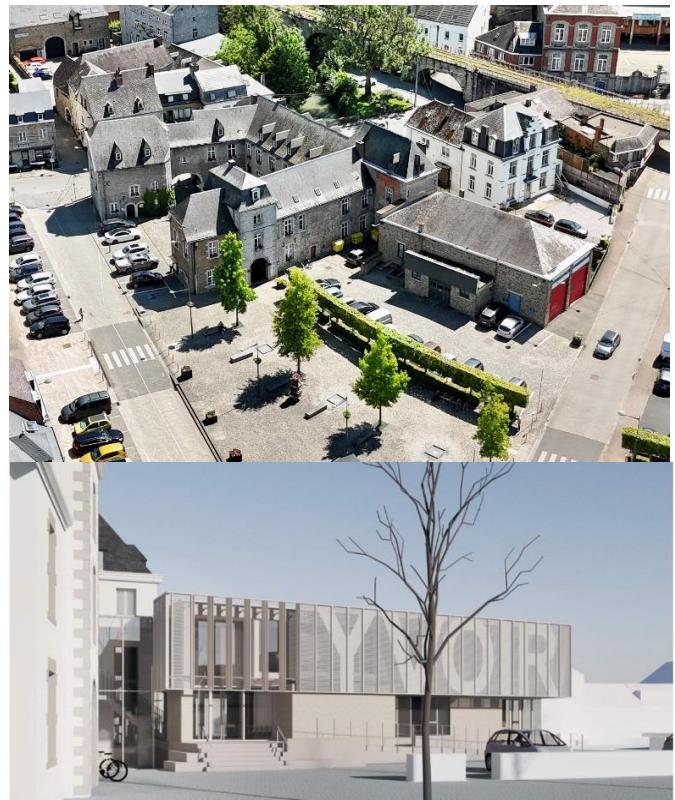
Les conditions et outils de travail, notamment en matière de connectivité, ont été nettement améliorés durant cette législature, de même que l'accès aux services directement liés au public (horaires adaptés, e-guichet) mais il reste à faire dans un monde en constante évolution technologique.

Concrètement, cela passe par :

Faire aboutir le projet d'extension de la maison communale par la transformation de l'ancien arsenal des pompiers en pôle d'accueil de la plupart des services aux citoyens (population, état civil, urbanisme, ...) ceci permettant:

- ✓ de centraliser ces services et d'en faciliter l'accès (accueil général, accès PMR, etc.) ;
- ✓ d'offrir de meilleures conditions de travail à tous les agents ;
- ✓ d'installer le bureau de police d'Yvoir en contact direct avec le reste de l'administration ;
- ✓ d'améliorer l'esthétique de la place de l'hôtel de ville au cœur de la commune.

Poursuivre le renforcement de la cybersécurité communale, en collaboration avec le service informatique et les intercommunales compétentes, sur base des recommandations



Projet d'extension de la maison communale d'Yvoir sur le site de l'ancien arsenal des pompiers

du CCB³ et de la nouvelle loi sur la cybersécurité qui entrera en vigueur à la mi-octobre.

Nathalie Blauwblomme (conseillère communale) : « Il est de notre devoir d'offrir au personnel de l'administration les meilleures conditions de travail. L'extension de la maison communale doit aboutir pour garantir un service optimal. »

Poursuivre la collaboration étroite et humaine établie durant cette législature avec les membres de l'administration (tout en respectant ses structures d'organisations internes établies).

³ Centre pour la Cybersécurité Belgique

Garantir aux services les moyens humains et matériels nécessaires pour remplir leurs missions et en particulier à l'atelier communal pour assurer l'entretien de notre patrimoine.

Poursuivre la mise en œuvre du plan d'action découlant du code « Bien-Être au travail » établi par et pour l'administration.

Mettre progressivement en place une plate-forme digitale de signalements par les citoyens des problèmes de voiries ou d'entretien d'espaces verts.

Ouvrir les recrutements de responsables administratifs aux candidatures internes et externes afin de :

- ✓ recruter le personnel exclusivement sur base du profil de fonctions et des meilleures compétences disponibles sur le marché de l'emploi (en proscrivant tout favoritisme partisan) ;
- ✓ renforcer la légitimité des membres de l'administration yvoirienne désignés à l'issue de tels processus.

Patrick Evrard (Bourgmestre) : « Un travail important de modernisation et réorganisation de l'administration communale a été démarré. Il doit être poursuivi pour assurer le meilleur service possible au citoyen »

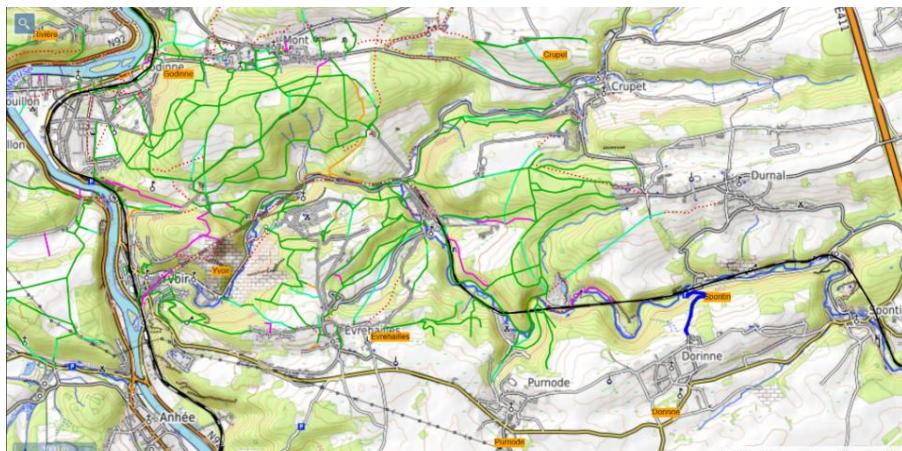
Tout en continuant à :

Offrir au personnel les formations permettant d'exercer le plus efficacement possible ses tâches.

Veiller à la sobriété et à la performance énergétique de l'ensemble du patrimoine communal.

Moderniser l'infrastructure et le matériel numérique, digital et télécoms à disposition de l'administration pour leur permettre de réaliser leur travail dans de bonnes conditions.

Des espaces de vie de qualité



Carte topographique illustrant la richesse patrimoniale et naturelle de la commune d'Yvoir, nichée au cœur des vallées de la Meuse et du Bocq avec de magnifiques forêts et de très nombreux sentiers. Image : chemins.be

Nous vous présentons en 2018 nos engagements pour « orienter et maîtriser l'aménagement du territoire » (86% réalisés ou en cours). Nous avons élargi cette thématique à la grande variété d'espaces de vie qui composent Yvoir : cœur de villages denses, quartiers plus aérés, surfaces agricoles et forestières très importantes, zones d'activités économiques, etc.

Chacun de ces espaces soulève des problématiques spécifiques, parfois contradictoires sans compter que les règles régionales sont régulièrement mises à jour et toujours plus complexes.

Pour faire face à ces enjeux, nous nous engageons à :

Organiser l'entretien des espaces publics prioritaires collectivement identifiés (voir 1^{er} volet) :

- ✓ en désignant un seul membre du collège responsable des travaux ;
- ✓ en permettant aux membres de l'administration d'établir un plan de travail en s'assurant qu'ils disposent des moyens matériels et humains pour le réaliser ;
- ✓ en mettant en place des réunions régulières entre les services concernés et l'échevin ;
- ✓ en s'assurant que l'organisation du travail quotidien relève exclusivement de l'administration ;
- ✓ en proposant des partenariats avec les clubs et associations qui accepteraient de prendre en charge l'entretien de l'espace qui les entourent contre un subside communal spécifique.

Raphaël Frédéric (conseiller communal) :
« L'entretien des espaces publics et des voiries doit être une priorité à Yvoir. Un plan d'entretien du patrimoine communal - bâtiments, voiries, espaces verts - est urgent pour garantir la qualité de nos espaces de vie. Notre commune est riche d'un patrimoine et d'une biodiversité exceptionnels. A nous de les préserver !»

Finaliser le Schéma de Développement Communal (SDC) en respectant les principes suivants :

- ✓ le développement de nouveaux habitats (par de nouvelles constructions et/ou la densification de l'habitat existant) doit se faire prioritairement dans les centralités⁴ (Yvoir, Godinne, Spontin) ;

⁴ Centralités : zones qui cumulent une concentration en logements, une proximité aux services et équipements et une bonne accessibilité en transport en commun – concept défini la région wallonne dans le Schéma de Développement Territorial.

- ✓ l'artificialisation de terres agricoles doit être stoppé dans toute la mesure du possible, en particulier en dehors des centralités ;
- ✓ en dehors de celles-ci, une réflexion doit être menée sur le maintien voire le développement de certains pôles de services spécialisés de manière à garantir le développement d'une vie sociale de qualité sur tout notre territoire ;
- ✓ l'élaboration du SDC doit permettre la préparation de projets de modification de plan de secteur lorsque celle-ci se justifie (ex.: suppression de la zone d'habitat au sein des forêts de Tricointe).

S'adapter aux besoins de logement et de densification de l'habitat sans urbaniser des espaces verts hors de toute centralité ou loin des grands axes. Plus concrètement :

- ✓ réaffirmer l'ouverture communale à l'habitat léger en analysant au cas par cas chaque demande ;
- ✓ accepter les projets d'immeubles à appartement raisonnables lorsque cela s'intègre au quartier existant et respecte les prescrits d'urbanisme en veillant aux espaces de parking.

Assurer l'application des quatre objectifs définis dans le nouveau Plan d'Aménagement Forestier, en collaboration avec le D.N.F. (économique, écologique, social et sécurisation), en particulier :

- ✓ le contrôle et la remise en état des chemins forestiers après passage des machines ;
- ✓ veiller à une cohabitation respectueuse entre les visiteurs, utilisateurs, la faune et la flore locales ;
- ✓ étendre la part de forêts communales libres de toute exploitation en ciblant les parcelles situées dans des zones fortement accidentées (actuellement 2% dans le cadre du label PEFC).

Poursuivre les démarches entreprises permettant d'activer la taxe « immeubles inoccupés ».

Continuer à soutenir les initiatives associatives et citoyennes visant la création de vergers ou potagers partagés et de zones de biodiversité.



Exemple de création d'une mare à de l'école communale d'Evrehailles et d'un verger partagé à Evrehailles.

Dynamiser les actions du Plan Communal de Développement de la Nature en désignant un membre du collège proactif en collaboration avec les agents de l'administration et les citoyens experts qui composent le groupe.

Martine Labar-Warginelle (conseillère de l'action sociale - CPAS) : « Le projet de maillage Vert et Bleu, co-construit avec les Yvoiriens, est une formidable opportunité pour Yvoir centre, offrant enfin un projet concret de réaménagement du terrain de foot qui profitera à tous les Yvoiriens ! »

Suivre et faire aboutir le projet de « maillage vert et bleu » sur Yvoir pour améliorer le cadre de vie dans les zones les plus urbanisées, atténuer l'impact des vagues de chaleur et réaménager l'espace du terrain de foot en limitant la zone constructible à un maximum de 20% de sa surface.



Projet d'aménagement du terrain de foot d'Yvoir dans le cadre du *Maillage Vert et Bleu*

Poursuivre les contacts entrepris durant cette législature pour rejoindre le « Parc Naturel Cœur du Condroz » : les communes voisines à l'initiative se sont montrées intéressées quant à la participation d'Yvoir qui devra être confirmée une fois la structure de gestion du parc établie.



Territoire couvert par le projet de « Parc Naturel Cœur de Condroz »

Poursuivre la collaboration avec la Fondation Rurale de Wallonie qui accompagne la seconde opération de développement rural communal pour :

- ✓ définir les stratégies et actions du prochain Plan Communal de Développement Rural (PCDR) ;

- ✓ mettre en place et dynamiser la prochaine commission locale de développement rural (CLDR) ;
- ✓ accompagner la CLDR et la commune dans la mise en œuvre de ce plan.

Delphine Cauchie (membre active de la vie Godinnoise): « Yvoir s'est dotée d'une nouvelle opération de développement rural, et a obtenu d'être accompagnée par la Fondation Rurale de Wallonie. C'est une chance incroyable ! A nous de mettre tout en œuvre pour que de beaux projets, utiles aux Yvoiriens voient le jour dans nos villages. »

Réaliser les projets prévus dans le cadre de la « prévention inondation » suite à l'été 2021 : bassins d'orage et zone d'immersion.

Poursuivre et intensifier l'engagement de la Commune dans le cadre du plan POLLEC⁶ 3, en particulier :

- ✓ poursuivre l'opération Renov Energie avec la fondation Cyrys (information et accompagnement des citoyens en vue de rénover énergétiquement leurs bâtiments) ;
- ✓ soutenir et encourager les initiatives de production énergétique sur le territoire en étudiant leur bien-fondé au cas par cas : installations photovoltaïques sur toitures, bio-méthanisation, éolien, hydro-électricité ;
- ✓ accompagner la création de communautés d'énergie sur base du nouveau cadre légal ;
- ✓ proposer des achats groupés (mazout, électricité, pellets) à la population ;
- ✓ mener des activités de sensibilisation et d'éducation dans les écoles communales ;
- ✓ intensifier la collaboration avec le CPAS dans ses actions « énergie » visant à une meilleure gestion des consommations ;

⁶ Pollec : Politique Locale Energie Climat

- ✓ remplacer l'éclairage des bâtiments communaux par du LED.

Perpétuer l'activité d'extraction de pierre historique à Yvoir en veillant à :

- ✓ réagir avec fermeté lorsque l'équilibre entre intérêt des exploitants et intérêt général n'est plus respecté ou lorsque l'activité des carrières dépasse les limites qui lui sont fixées ;
- ✓ continuer d'informer systématiquement et aussitôt que possible des tirs de mines ;
- ✓ poursuivre les réunions de comité d'accompagnement des carrières.

Tout en continuant à :

Poursuivre la politique de construction de logements d'utilité publique avec « la Dinantaise » en privilégiant des nouvelles constructions « basse énergie » dans un contexte de mixité sociale.

Encourager toutes les initiatives visant à réinvestir l'espace public pour en faire un espace de rencontre et de partage pour tous les habitants.

Veiller à la sécurité de tous par la présence reconnue et appréciée de la police locale ou l'installation de caméras aux endroits sensibles de la commune.

Veiller au bon suivi et à l'exécution des sanctions administratives communales.



Halle citoyenne à Bauche construite par les citoyens grâce notamment aux subsides « budgets participatifs » dans le cadre de l'opération de développement rural d'Yvoir.



Aire de pique-nique du Centre Géographique de Wallonie à Spontin (gauche) et sécurisation de l'accès à la carrière inondée de Bauche (centre et droite)

Bien-être et santé

Dans notre programme 2018-2024, vous retrouvez deux chapitres distincts : « une commune solidaire de tou(te)s quel que soit le parcours de vie » et « un tissu (associatif et) sportif riche et diversifié ».

Une politique « santé » étant bien plus large que la phase de traitement des problèmes (prévention, activité physique, lien social, etc.), nous avons regroupé les domaines sportifs, santé, lien social et qualité de vie en un seul volet « bien-être et santé ». Un volet à l'image des regroupements de compétences que nous souhaitons mettre en place pour une distribution plus cohérente des échevinats.

Nous réitérons notre engagement à « accompagner chacun(e) le plus efficacement possible tout au long de son parcours de vie » et « soutenir toutes les initiatives publiques, associatives et citoyennes qui travaillent à améliorer le cadre de vie ».

Pour ce faire, les élus au collège comme dans les différents conseils s'engagent à :

Développer les activités et rencontres intergénérationnelles en collaboration avec le service A.T.L.⁶, les écoles communales, le Plan de Cohésion Sociale, la ludo-bibliothèque et la Maison des Jeunes. En particulier, relancer ou soutenir l'organisation de : la journée « place aux enfants » pour permettre le partage des passions, la journée des droits de l'enfants et des livres et des jeux en part'âge.

Améliorer la communication concernant les structures existantes en matière d'intervention et de soutien aux personnes : A.M.O.⁷, PMS/PSE, Mobilisud⁸, Taxi Social, CPAS, ...



Activités en forêt pour les enfants pendant la plaine d'été organisée par l'ATL à Durnal (été 2024)

Christian Capelle (créateur des parcours de trail permanents) : « Le sport, c'est la santé ! Et au-delà des clubs sportifs qu'on doit soutenir, il s'agit de permettre la pratique du sport au quotidien, par exemple via l'installation de parcours de trails permanents, installer des modules de fitness extérieurs dans les parcs, etc. »

Rejoindre le Réseau Francophone des Villes amies des aînés et remplir les conditions du label.

Créer une journée annuelle « accueil des nouveaux habitants » intégrant un temps d'accueil, une présentation des services et acteurs (para-)communaux et le partage de « bons plans » (commerces, promenades, acteurs touristiques locaux, etc.).

⁶ A.T.L. : Accueil Temps Libre, service communal qui organise l'accueil du mercredi après-midi et de fin de journée pour les élèves des écoles ainsi que les plaines communales.

⁷ A.M.O. : service d'Action en Milieu Ouvert dont l'objectif prioritaire est d'aider les jeunes à s'épanouir dans leur milieu de vie et dans leurs rapports avec l'environnement social – à Yvoir il s'agit de Globul'in.

⁸ Mobilisud : plate-forme de transport à la demande – voir mobilisud.be ou 0800/37 309

Florence Libois : « Il est temps qu'Yvoir adopte un véritable plan pour le sport, le bien-être, et la santé, avec une attention particulière pour nos aînés et les personnes fragilisées ! »

Promouvoir et coopérer avec les acteurs proposant des gardes d'enfants malades.

Créer une plate-forme communale afin de mettre en contact les parents d'enfants malades et les accueillants disponibles sur le territoire.

Continuer à développer les places d'accueil de la petite enfance disponibles sur le territoire :

- ✓ rechercher activement des subsides pour le projet nécessaire de nouvelle crèche à Durnal de manière, par exemple, à pouvoir véritablement créer 16 places supplémentaires et non pas seulement 2 comme prévu actuellement ;
- ✓ étudier les possibilités de création d'un nouveau centre d'accueil à Evrehailles ou à Yvoir ;
- ✓ créer un espace de co-accueil dans les bâtiments de la nouvelle école de Dorinne-Spontin.

Pierre-Yves Devresse (conseiller communal) : « les communes rurales comme Yvoir font face à une désertification des soins de santé et notamment en termes de médecins généralistes. Nous devons créer les conditions pour attirer des spécialistes de la santé chez nous! »

Poursuivre le travail d'accessibilité des bâtiments, espaces publics et parking aux P.M.R.

Continuer à soutenir les initiatives de création de maisons (para-)médicales sur la commune afin d'assurer des services médicaux locaux accessibles.



Projet de la nouvelle crèche à Durnal

Sophie Maguin (membre de la Commission Locale de Développement Rural d'Yvoir) : « La commune d'Yvoir n'a pas saisi, il y a 10 ans, les opportunités en termes d'investissements dans le sport. Ne répétons pas les erreurs du passé. Nous devons tout faire pour que le projet de complexe sportif à Godinne aboutisse ! »

Rechercher, soutenir et suivre toute initiative visant à recréer une maison de repos et de soin sur la commune tout en veillant à la qualité du projet.

Etablir avec le conseil consultatif des aînés un programme de bien-être des seniors en partenariat avec les acteurs locaux et régionaux afin de coordonner et promouvoir les initiatives existantes.

Poursuivre et amplifier les projets d'action sociale du CPAS et du Plan de Cohésion Sociale : ateliers de sobriété énergétique, fracture numérique, réinsertion socio-professionnelle, etc.

Suivre et faire aboutir le projet du centre sportif de Godinne en collaboration avec les acteurs sportifs.



Projet d'un nouveau complexe sportif à Godinne

Mettre en place une Régie Communale Autonome (RCA) et un Centre Sportif Local Intégré (CSIL) rassemblant toutes les infrastructures sportives communales dont la gestion sera confiée à la RCA, afin de :

- ✓ rassembler les différents clubs sportifs partenaires et la commune au sein du conseil d'administration pour un suivi le plus efficace possible de la gestion du CISL ;
- ✓ assurer une gestion professionnelle des infrastructures sportives sans surcharger le personnel communal existant et sans la remettre aux mains d'une seule association sportive ;
- ✓ recruter un employé spécialisé dans la gestion de centres sportifs dont la rémunération peut être couverte par un subside spécifique d'Infrasport et qui accompagnerait la commission des sports.

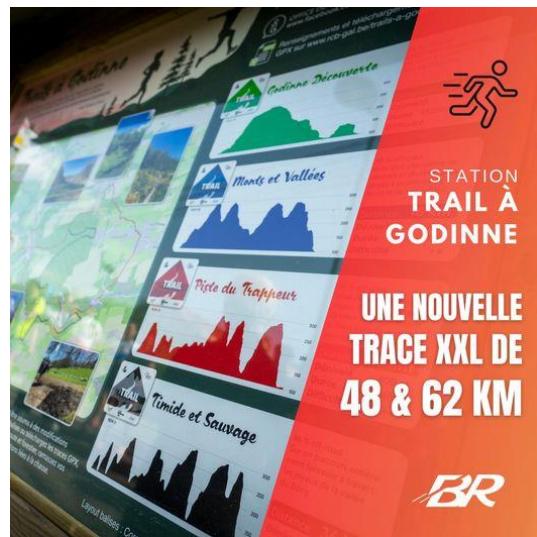
Développer les parcours de trails permanents créés au départ de la gare de Godinne en :

- ✓ renforçant leur visibilité et, notamment, les possibilités de départ des autres villages ;
- ✓ complétant les parcours par des boucles plus courtes depuis les villages des plateaux ;
- ✓ proposant un lieu de départ permettant à minima le stockage d'affaires personnelles et, au mieux, l'accès à un vestiaire équipé.

Rénover ou réaffecter – en concertation avec les riverains – les terrains de tennis d'Yvoir et de Purnode.

Installer des modules de fitness extérieurs aux abords des parcs et plaines de jeux.

En collaboration étroite avec le RFC Yvoir et en tenant compte des coûts budgétaires impliqués, fixer un site d'activité définitif et y procéder, subsides à l'appui, aux investissements nécessaires.



Nouveaux parcours de trail permanents au départ de la gare de Godinne.

Soutenir le développement d'activités nautiques et touristiques locales au « Kayak » à Godinne sans y investir sur fonds propres, le temps de trouver une solution pérenne, par :

- ✓ une coopération régulière avec le groupe qui dynamise cet espace et l'asbl gestionnaire ;
- ✓ la recherche active de partenaire(s) privé(s) et/ou public(s) permettant de financer les investissements nécessaires (subsidies, mécénat, crowdfunding, etc.) ;
- ✓ le transfert des activités vers la maison rurale si des conditions satisfaisantes pour tous émergent.



Activités « paddle et kayak » en bord de Meuse à Godinne (Eté 2024)

Soutenir les clubs de balle-pelote dans leurs activités et assurer la qualité des terrains de jeux.

Ouvrir la salle de sports de la nouvelle école de Dorinne-Spontin aux activités sportives locales.

Etablir le cadastre des infrastructures sportives existantes en collaboration entre l'administration (infrastructures publiques) et le conseil consultatif des sports (infrastructures privées).

Tout en continuant à :

Rechercher et favoriser la mise en place de toutes les solutions permettant à des personnes âgées et/ou en situation de handicap de rester plus longtemps dans leur domicile : création de logements « kangourous » (une personne âgée partage son habitation avec une personne plus jeune) et en offrant des solutions de mobilité adaptées.



Aménagement et extension de la salle du complexe sportif de Purnode

Assurer à tou(te)s les formations et accompagnements nécessaires en matière de nouvelles technologies en s'appuyant notamment sur le Numéribus du CPAS ainsi que sur une redynamisation d'un Espace Public Numérique à Yvoir.



Numéribus du CPAS d'Yvoir et d'Anhée

Associations, culture et patrimoine

La commune d'Yvoir compte un nombre important d'**associations et d'acteurs culturels et/ou patrimoniaux**. Ces structures, composées majoritairement de bénévoles, **font vivre nos villages et remplissent des missions essentielles d'intérêt public** : lien social, organisation des festivités, mise en valeur du patrimoine, animation des plus jeunes aux aînés, gestion de salles, etc.

La commune assure déjà un soutien actif : mise à disposition ou en gestion de salles gratuitement, prêt et transport de matériel, soutien humain, relais de communication, etc.

Pour permettre à ces activités de s'étendre, nos élu(e)s s'engagent à :

Créer une plate-forme des associations locales visant la mise en réseau des contacts, planning, ressources et canaux de communication tout en assurant un contact privilégié avec l'administration.

Proposer au conseil communal l'adoption d'un règlement définissant les modalités de soutien (financier mais aussi logistique, mise à disposition de locaux, intervention des agents, etc.) à toutes les associations actives sur la Commune (culturelles, festives, de quartier). Ceci permettant plus d'équité vis-à-vis de tous les acteurs mais aussi de mieux organiser le travail de l'atelier communal trop souvent mis à contribution lors de toutes sortes d'événements locaux.

Poursuivre et pérenniser le soutien (financier et logistique) au Syndicat d'Initiative d'Yvoir par le biais d'une convention définissant clairement les missions attendues de cette importante asbl dans le domaine de la promotion touristique de la Commune d'Yvoir en étroite articulation avec : le futur service tourisme communal (voir dernier



Le pôle 'Culture' d'Yvoir sur le site de la Vieille Ferme de Godinne : musée et ludo-bibliothèque (source : Matélé)

volet), la Maison du Tourisme « Explore Meuse » et les organismes touristiques des communes voisines.

Créer, en collaboration avec le centre culturel régional de Dinant (CCRD), un conseil culturel à Yvoir.

Eric Dubois (membre actif de la vie houxoise) : « *La vie de village passe aussi bien souvent par les associations locales. Il est crucial de continuer à soutenir les citoyens « acteurs » dans leur quartier, club sportif ou association !* »

En collaboration avec le CCRD, faire de la Vieille Ferme de Godinne un véritable centre de culture :

- ✓ en développant les synergies entre la ludo-bibliothèque communale, le Musée Archéologique de la Haute-Meuse et l'asbl Le Patrimoine de Godinne ;
- ✓ en soutenant tous ces acteurs dans le montage d'événements culturels et/ou artistiques ;

- ✓ en veillant à ce que la meilleure visibilité soit donnée à l'ensemble de ces initiatives.

Mener à bien le plus rapidement possibles les projets en cours de maisons rurales (ou de village) à Mont (PCDR), Godinne (PCDR) et Evrehailles (reconstruction de la Victorieuse sur fonds propres) en étroite collaboration avec les associations locales amenées à gérer ces nouvelles infrastructures.

Redéfinir et renforcer la collaboration avec le conservatoire Adolphe Sax (ex-Académie de Musique de Dinant) de manière à la fois à mieux préciser les rôles de chacun et à pérenniser les partenariats en termes d'accueil extra-scolaire et d'organisation d'événements culturels.

Poursuivre le travail d'accès à la culture pour tou(te)s à travers :

- ✓ le soutien particulier à l'organisation de concerts ou spectacles gratuits sur le territoire ;
- ✓ les tickets « article 27 » accessibles via le CPAS.



Projets en cours : création d'une maison rurale à Mont (au-dessus) et à Godinne (en dessous).

En accord avec les équipes pédagogiques concernées, ouvrir les écoles aux activités associatives, culturelles et sportives locales.

Poursuivre et promouvoir les initiatives « Bibliotheca Yvoir⁹ » (relevé du petit patrimoine populaire, fonds histoire locale, cartes postales, etc.).

⁹ Voir pour plus d'informations : bibliotheca.yvoir.be

Enfance, jeunesse et enseignement



Projet de création d'une nouvelle école pour Dorinne-Spontin

collectivité au-delà de leur mission première : lieux de rencontres, moteurs du dynamisme local, services divers, etc.

Les écoles comme les organisations de jeunesse ont traversé ces 6 dernières années des réformes structurelles importantes et devront sans doute encore y faire face dans le futur.

Afin de leur permettre de poursuivre leurs missions dans les meilleures conditions possible, il convient de :

Alexandre Visée (Président du conseil communal) : « Ne pas se mobiliser, ensemble, pour mener à bien la création de la nouvelle école à Dorinne-Spontin serait une erreur. Nos enseignants et nos enfants ne méritent pas ça ! 3,05M€ de subsides européens et un prêt à « taux 0% », c'est une aubaine inespérée. Pour nous, l'éducation c'est une priorité ! »

Suivre et faire aboutir le projet de nouvelle école de Dorinne-Spontin, ceci afin :

- ✓ d'offrir des conditions de vie et d'apprentissage adaptées pour les élèves comme les équipes ;
- ✓ de profiter de l'aubaine budgétaire unique que représentent les fonds de relance européen ;
- ✓ de nous aider à respecter nos engagements POLLEC 3 en matière d'économie d'énergie.

Notre commune abrite en son sein de nombreuses écoles, communales ou libres, de la maternelle au secondaire (pour une population scolaire totale qui a déjà atteint les 1500 enfants et jeunes). Elle compte par ailleurs deux mouvements de jeunesse importants et d'autres groupes de jeunes. Des atouts pour l'attrait de notre commune et par les nombreux services rendus à la

Pérenniser la modification de l'horaire scolaire en y fixant les périodes de concertations, afin de :

- ✓ limiter la multiplication des petites réunions et faciliter l'organisation des semaines de travail ;
- ✓ libérer les temps de midi et périodes de fourche pour la préparation des activités de classe ;
- ✓ permettre de développer les pratiques de co-enseignement et de transversalité.

Poursuivre les réunions régulières de comité de pilotage de l'enseignement communal (directions, échevin, service enseignement et technique pour les travaux) en veillant à leur efficacité.

Soutenir les initiatives de lien et de collaboration entre les écoles du territoire (activités interscolaires communes, temps de rencontre/formation/concertation entre équipes, etc.).

Julie Urbain (membre du comité de parents de l'école communale de Purnode) : « Nos plus jeunes méritent toute notre attention ! Notre commune est riche de nombreuses écoles primaires. La qualité du temps scolaire et extrascolaire doit être au cœur de nos préoccupations ! »

Analyser avec les équipes les besoins et solutions pour améliorer les espaces collectifs :

- ✓ dans l'école de Durnal (réfectoire/espace d'accueil temps libre et sanitaires) ;
- ✓ dans l'école d'Yvoir (espaces collectifs et certaines parties de l'école).

Donner aux équipes les moyens de faire de l'école un lieu d'éducation citoyenne et critique.

Poursuivre la végétalisation des cours de récréation et espaces verts dans et autour des écoles.

Encourager et soutenir les initiatives pédagogiques ouvertes sur l'extérieur, le sport et la culture.

Soutenir les équipes dans leur prise en considération des problèmes d'harcèlement scolaire à chaque étape : formation des équipes, information, prévention, soutien, collaboration PMS/PSE et suivi.

Poursuivre et amplifier les liens entre écoles et pouvoir organisateur au travers des conseils de participation afin d'assurer le suivi, la réalisation et/ou le financement des projets développés.

Poursuivre le déploiement du PECA¹⁰ sans charge financière supplémentaire pour les parents.



Des élèves de l'école communale d'Yvoir en visite au centre culturel de Dinant dans le cadre de leur projet PECA

Accompagner les équipes dans la mise en place des nouveaux cours liés au pacte d'excellence :

- ✓ 3^e période d'éducation physique et à la santé en 5^e-6^e primaire ;
- ✓ nouveau référentiel de formation manuelle, technique, technologique et numérique.

Continuer à soutenir et encourager les initiatives « 0 déchet » et l'alimentation saine et/ou locale.

Soutenir et promouvoir les rencontres et la transmission intergénérationnelle dans les écoles.

Promouvoir la découverte des trésors et du patrimoine local lors des excursions pédagogiques et des activités d'éveil historique, géographique ou scientifique en extérieur.

Anne-Catherine Cochard (conseillère de l'action sociale – CPAS) : « Les enfants et les jeunes d'aujourd'hui sont notre avenir. Faisons tout pour leur permettre de construire cet avenir de manière efficace et sereine ! »

¹⁰ Parcours d'Education Culturelle et Artistique

Continuer de mettre en valeur l'offre d'accueil extra-scolaire (dans les écoles et le mercredi après-midi) par la communication, la formation des accueillant(e)s et les infrastructures à disposition.

Continuer à développer l'offre de plaines communales en s'adaptant aux nouvelles périodes de vacances pour offrir une solution accessible à tous les parents.

Poursuivre les synergies entre plaines communales et acteurs locaux (sportifs, artistiques, etc.).

Développer une troisième plaine communale durant les vacances d'été en partenariat avec les acteurs culturels et sportifs locaux.

Vincent Fontaine (membre de la Commission Locale de Développement Rural – CLDR): « Nos jeunes sont confrontés à de nombreuses formes d'addiction. À notre échelle, il est crucial d'informer et de sensibiliser sur ces enjeux en collaboration avec les écoles, les services concernés comme les PMS/PSE et les structures d'accompagnement des familles. »

Répondre aux appels à projets permettant de diminuer les coûts d'organisation des plaines : ONE – appels « JUMP », Fédération Wallonie Bruxelles – « Subsides Projets Jeunes », etc.

Soutenir le travail de la coordination « accueil temps libre » visant à relayer les offres d'accueil privées sur la commune (mouvements de jeunesse, clubs sportifs, plaines et stages) :

- ✓ informer par « papier » sur l'offre disponible en complément des ressources en ligne.

Dégager une solution pérenne afin d'offrir des conditions d'animation et de vie sécurisantes et décentes aux jeunes des Scouts d'Yvoir.

Pérenniser l'augmentation de subsides aux mouvements de jeunesse mise en place cette législature.



Exemples de plaine de jeux : plaine de jeux d'Yvoir centre (au-dessus) et du Launois (au-dessous)

Procéder à un état des lieux des plaines de jeux existantes dans les villages et :

- ✓ assurer leur entretien/rénovation lorsque c'est nécessaire en commençant par celle de Spontin dans le parc du château ;
- ✓ consulter les habitant(e)s sur leurs besoins là où il n'existe pas de plaines de jeux ;
- ✓ veiller à conserver une plaine de jeux convenable dans l'espace du futur centre sportif de Godinne et suivre le développement de la plaine aux canards, prévu dans le projet « une province au fil de l'eau¹ »

Poursuivre le soutien et les collaborations avec la maison des jeunes d'Yvoir :

- ✓ collaborer à la création d'un Conseil de la Jeunesse ;
- ✓ assurer la présence d'un représentant communal impliqué au sein de l'O.A. ;
- ✓ continuer d'encourager les partenariats avec d'autres associations et acteurs ;
- ✓ initier un projet-pilote de présence extérieure des animateurs/trices (« éducateur de rue »).

Relancer le « conseil communal des enfants »
en collaborant, en fonction des thématiques et projets amenés par les enfants, avec les maitres de philosophie et citoyenneté des écoles, en leur permettant d'interpeller le conseil communal sur les sujets qui leur tiennent à cœur et en y donnant suite.

Continuer à apporter une réponse aux groupes de jeunes qui s'investissent dans leur village et recherchent des lieux de rencontre et de réunion dans les infrastructures existantes.

Disposer d'un car communal à disposition prioritaire des écoles et de l'accueil temps libre.

Tout en continuant à :

Encourager et soutenir les clubs sportifs qui ont une politique « jeunes » dynamique.

Soutenir et promouvoir les initiatives favorisant l'autonomie des enfants (qu'ils puissent ainsi se déplacer sans devoir être accompagnés systématiquement par un(e) adulte) et la mobilité des jeunes tout en réduisant les émissions (cheminements piétons, rénovation des trottoirs, infrastructures vélos, voitures partagées, co-voiturage,...

Une commune qui bouge malin



Aménagement de la place de Vitteaux (Spontin) et réfection de voiries communales avec marquages à Evrehailles et Dorinne

insécurisés par la vitesse des véhicules motorisés, etc.

Le dynamisme inédit dont nous avons fait preuve durant cette législature et la mise en œuvre du « Plan Communal de Mobilité » doivent se poursuivre pour apporter des réponses aux problématiques en suspens. Particulièrement, il convient de :

Poursuivre la dynamique « cœur de villages zone 30 » en phase-test dans les villages où cela n'a pas encore été initié et en concertation avec les riverains (premiers tests concluants ou adaptés).



Installation de divers parking vélo : ici à Yvoir centre à proximité de la Poste et de la nouvelle Maison Citoyenne.

Promouvoir les zones résidentielles (20 km/h) dans les nouveaux quartiers et dans les quartiers existants où la circulation de transit est inexistante (en concertation et avec phase-test).

A l'issue du tour des villages réalisé à mi-mandat, un constat s'impose : la mobilité est la première préoccupation de la majorité des yvoiriens, quel que soit le moyen de transport utilisé.

Les données géographiques du territoire et le manque de transports en communs (particulièrement sur les plateaux) posent un cadre de réflexion complexe et rendent la voiture presque toujours incontournable : manque de parking aux heures de pointes, connexion inter-villages dangereuses pour les vélos, traversées de camion, piétons et riverains trop souvent

Mélissa Copois (membre du conseil des sports) : « Une mobilité apaisée, c'est aussi des villages plus inclusifs, où l'accessibilité est pensée pour tous, des enfants aux personnes âgées ! »

Continuer à saisir les opportunités de financement qui permettent des améliorations de voiries communales, les espaces de circulation vélos et l'équipement en infrastructures nécessaires.

Veiller à améliorer la sécurité de tous les usagers dans les traversées de village, en particulier à Purnode (route régionale à 70 km/h) et à Spontin (camions).

Continuer à déployer progressivement des trottoirs dans les coeurs de village où cela est possible lors de la réfection des voiries communales, subsides ou partenariat SPW-commune en appui.

Romaine Houchard (membre active de la vie bauchoise) : « Pour les jeunes générations, une mobilité apaisée doit rimer avec choix et liberté : l'intermodalité et l'entretien de nos voiries sont essentiels pour qu'ils puissent se déplacer facilement, sans contraintes ! »

Poursuivre le travail de contact et de relances régulières effectué par l'échevin et le conseiller en mobilité auprès du S.P.W. afin d'améliorer les voiries régionales pour tous les utilisateurs entre les villages (axe est-ouest vers les plateaux et nord-sud le long de la Meuse).

Poursuivre le même travail afin de développer l'intermodalité et, notamment, la communication entre TEC et SNCF (correspondances et communication inter-réseaux).



Rénovation des trottoirs rue du Redeu à Yvoir dans le cadre du projet Vicigal entre Yvoir et Huy.

Recourir au marquage au sol pour définir des places de parking sur voirie quand c'est pertinent.

Sécuriser les abords des écoles par des bandes ocres, logos et catadioptres quand il n'y a pas de trottoirs pour y accéder et poursuivre les réflexions « mobilité » au sein des conseils de participations.

Poursuivre le travail de signalisation des parkings décentrés en incitant les organisateurs d'événements culturels, festifs ou sportifs à les signaler prioritairement dans leur communication.

Assurer l'entretien régulier des sentiers piétons au cœur des villages et entre eux.

Utiliser les trois nouveaux radars préventifs sur le territoire communal en les déplaçant régulièrement.

Poursuivre les contacts inter-communaux autour du charroi carrier en provenance de Leffe et poursuivre les relances au gouvernement wallon concernant le contournement de Spontin.

Promouvoir et soutenir toutes les initiatives de mobilité partagée (taxi social, Mpact, Carpool, ...).

Envisager la mise en place d'une centrale de co-voiturage avec les communes voisines et créer un parking de co-voiturage près de la E411 à Spontin.

Synergies et supracommunalité

Suivant la charte européenne de l'autonomie locale (1988) et le principe de subsidiarité qui organise notre fonctionnement institutionnel, les communes sont (co-)responsables d'un très grand nombre de compétences. Autant de défis que les communes rurales de taille moyenne ne peuvent relever seules.

Partant de ce constat, il faut poursuivre et amplifier la politique de synergies et de supracommunalité déployée depuis 6 ans : multiplication des partenariats, participation active à des initiatives groupées, mise en commun de ressources matérielles et humaines, etc.

Concrètement et tout en restant ouvert à d'autres opportunités, cela implique de :

Poursuivre et prolonger la participation d'Yvoir à la coopération supracommunale « Dinant Meuse Condroz¹¹ » coordonnée par le Bureau Economique de la Province :

- ✓ organisation de la Conférence des Bourgmestres pour faire émerger les orientations communes ;
- ✓ organisation de séminaires (cybersécurité, économie locale, service de supports communs, gestion des bâtiments du culte, ...);
- ✓ développement de stratégies supracommunales établies par les partenaires en matière de mobilité, transition énergétique et environnementale, alimentation en circuit court, ...

Pérenniser la bonne collaboration et les nombreuses synergies entre commune et CPAS.

Poursuivre les nombreuses synergies entre les CPAS d'Anhée et d'Yvoir en partageant



Alexandre Visée : « Pour une petite commune comme Yvoir, renforcer la coopération supracommunale 'Dinant Meuse Condroz' est essentiel : cela nous permet de mutualiser nos ressources, de développer des stratégies communes en matière de mobilité et transition énergétique, et de pérenniser des partenariats précieux, tout en maximisant notre impact local ! »

équitablement le financement des ressources matérielles et humaines.

Poursuivre les initiatives de recrutement conjoint avec des communes voisines pour les services qui ne nécessitent pas un emploi temps-plein sur le territoire.

Jean Pierre Marinx (membre du Bureau permanent du CPAS depuis 12 ans) : « La collaboration commune-CPAS à Yvoir est exemplaire, tout comme la collaboration entre les CPAS d'Anhée et d'Yvoir (mutualisation des moyens). Nous devons tout faire pour pérenniser ces collaborations et continuer à développer des projets d'action sociale de qualité ! »

¹¹ Dinant Meuse Condroz : coopération entre les communes d'Anhée, Beauraing, Bièvre, Ciney, Dinant, Gedinne, Hamois, Havelange, Hastière, Houyet, Onhaye et Vresse-sur-Semois.

Procéder à l'achat de matériel lourd entre communes voisines pour l'atelier lorsque son utilisation peut être partagée.

Poursuivre les participations aux centrales d'achats proposées par la région wallonne.

Rejoindre le Parc Naturel Cœur du Condroz (voir volet « des espaces de vie de qualité »).

Poursuivre et développer la collaboration avec la maison du tourisme « Explore Meuse ».

Poursuivre et prolonger la participation d'Yvoir au « contrat rivière Haute-Meuse ».

Sous réserve de nouveaux appels du gouvernement wallon, mettre en place un GAL (Groupe d'Action Locale – tourisme et patrimoine) et une ADL (Agence de Développement Local – économie et emploi)

avec les communes voisines, ces structures permettant l'engagement de personnel subsidié, la mise en réseau des acteurs publics comme privés et le développement d'action concertées.

Susciter des groupes de travail conjoints entre commune et partenaires (service public de Wallonie, SNCB, Infrabel, TEC, etc.) pour la réfection de SAR (sites à réaménager) tels que :

- ✓ le quartier du MAK et les anciens ateliers communaux à Yvoir ;
- ✓ le quartier de Champalle et les abords de la gare d'Yvoir (trottoirs, parking, box sécurisé pour les vélos permettant le développement d'un transport multimodal) ;
- ✓ les abords de la gare de Godinne (parking et « place de la gare »).

Entreprenariat, commerce et Tourisme

Le territoire communal abrite de nombreux acteurs économiques et touristiques (entrepreneurs, agriculteurs, commerçants, accueil touristique et restaurateurs) et dispose d'atouts pour développer l'emploi local. Nous souhaitons renouveler notre engagement de 2018 à « soutenir les *initiatives créatrices d'emploi de qualité* ». Ceci passe notamment par la création d'une politique touristique locale : à taille humaine et respectueuse de l'environnement comme vecteur de développement de l'activité économique et en soutien des acteurs historiques.

Pour atteindre ces objectifs, nos élu(e)s s'engagent à :

Créer un service « tourisme, culture et patrimoine », en collaboration avec Explore Meuse¹² et autour, si celui-ci est volontaire, du Syndicat d'Initiative d'Yvoir, en vue, notamment, de :

- ✓ créer une plateforme d'échange entre opérateurs touristiques et commerces locaux ;
- ✓ inviter tous les opérateurs touristiques à une rencontre annuelle au moins pour favoriser les synergies, la mise en réseau et les offres collectives ;
- ✓ développer la communication autour des offres et événements touristiques



Le Chemin de Fer du Bocq. Photo : cfbocq.be

existant(e)s via les réseaux, sites et agendas communaux ;

- ✓ accompagner et soutenir les initiatives (associations ou entreprises) naissantes ;
- ✓ créer une balade « cœur de village » intégrant les points d'intérêt de chaque village/hameau ;

Olivier Nyst (plus jeune candidat en 2024) : « Pour soutenir la création d'emplois de qualité chez nous, nous devons valoriser nos richesses locales, notamment touristiques, et renforcer les liens entre tous les acteurs économiques ! »



Site médiéval de Poilvache. Photo : poilvache.com

¹² Explore Meuse : maison du tourisme Namur-Dinant dont Yvoir est membre

- ✓ créer une carte des activités touristiques, bons plans locaux, restaurants et commerces.

Compléter la signalétique touristique locale et plaider pour un renouvellement ou un complément de la signalétique en sortie de la E411 à hauteur de Spontin.

Maintenir notre positionnement « contre » le projet du Launois **tel que présenté à la population :**

- ✓ projet surdimensionné : problèmes de mobilité, stationnement et écoulement d'eau ;
- ✓ retombées économiques locales et pérennité non garanties ou raisonnablement sûres ;
- ✓ pas d'analyse démontrant que ce projet réponde à un besoin réel au niveau de notre région.

Tenter de créer et pérenniser un marché hebdomadaire **sur les plateaux, à Spontin.**

Soutenir et accompagner toute initiative visant à créer des points de vente circuit-court.

Soutenir et accompagner l'implantation de nouveaux acteurs Horeca, notamment dans la recherche de lieux d'implantation dans de bonnes conditions.

Mettre en place des bornes de rechargement électriques **communales** (voitures et vélos).

Continuer à soutenir une agriculture nourricière et locale, particulièrement en :

- ✓ poursuivant la mise à disposition des terres agricoles communales en bail à ferme ;
- ✓ poursuivant l'accompagnement administratif des agriculteurs locaux pour les démarches locales.

Poursuivre l'utilisation de chèques-commerces **distribués par la commune**

Revoir le balisage des promenades et assurer l'entretien des sentiers (en collaboration avec le groupe « sentier » et les gestionnaires des parcours de trail permanents).



Parcelle communale mise à disposition d'une éleveuse à Mont pour la création d'une bergerie.

(remise de prix, ramassage de canettes, etc.) et étendre le champ d'utilisation de ces derniers.

Veiller, aussi souvent que possible, au travers des marchés publics (services et travaux), à ne pas mettre « hors-jeu » les petites entreprises locales.

Soutenir les projets du Chemin de Fer touristique du Bocq, en particulier la réalisation de la liaison Bauche-Yvoir.

Mettre en place d'une Agence de Développement Local (ADL), éventuellement en synergie avec une commune voisine.

Soutenir la création d'une association des commerçants.

Poursuivre les contacts et partenariats avec le CHU-UCL de Mont (plus gros employeur provincial) en vue, en particulier, d'améliorer les modalités de transport jusqu'au site.

La Relève

RENDEZ-VOUS LE 13 OCTOBRE 2024

1	VISEE Alexandre	●
2	BLAUWBLOEME Nathalie	●
3	DEVRESSE Pierre-Yves	●
4	COCHART Anne-Catherine	●
5	FREDERICK Raphaël	●
6	LABAR-WARGINELLE Martine	●
7	MARINX Jean Pierre	●
8	CALICIS Odile	●
9	CAPELLE-BEAUDELOT Christian	●
10	CAUCHIE Delphine	●
11	DUBOIS Eric	●
12	COPOIS-MARCHAL Mélissa	●
13	FONTAINE Vincent	●
14	HOUCHARD Romaine	●
15	GREGOIRE Ezequel	●
16	LIBOIS Florence	●
17	LATINE Mathieu	●
18	MAGUIN Sophie	●
19	NYST Olivier	●
20	URBAIN Julie	●
21	EVRARD Patrick	●

Contact:

Alexandre Visée - rue du collège, 5 - 5530 Godinne
alexandre.visee@outlook.com 0486/30.32.37

En attendant, suivez-nous sur nos différents réseaux:



larelevedyvoir.com



La Relève - Yvoir



facebook



[la.releve.yvoir](https://www.instagram.com/la.releve.yvoir)



instagram

Ne pas jeter sur la voie publique
Éd. resp. : Alexandre Visée - rue du collège, 5 - 5530 Godinne